

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-06/32C

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DES SES EFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET – SAINT-NAZAIRE.

L'an deux mille vingt, le 17 juin, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	35
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	34		Abstention :	0

Présents :

Dominique ANDRAULT, Bernard BEAUCOURT, Eliane BERDAGUER, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE

Absents excusés :

Jacques FIGUERAS, Thierry SIRVENTE

Secrétaire de séance

François BONNEAU

Date de convocation :

10 juin 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Depuis le transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté de Communes Sud Roussillon, celle-ci est membre du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses effluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire (SMBVR).

Vu les statuts du SMBVR,

La Communauté de Communes doit désigner 10 délégués titulaires et 10 suppléants pour l'y représenter.

Le Président propose,

Membres Titulaires	- Thierry DEL POSO	Membres Suppléants	- Frédéric BERLIAT
	- Nathalie PINEAU		- Patrick BRUZI
	- Jean-André MAGDALOU		- Alain FERNANDEZ
	- Robert OLIVE		- Sylvie TORRES
	- Christophe MANAS		- Jean-Louis TORRES
	- René WALLEZ		- Thierry LOPEZ
	- Louis SALA		- Eliane BERDAGUER
	- Colette ROIG		- Magali FONTENEAU
	- Jean-Jacques THIBAUT		- Marc GIMBERNAT
	- Robert DIAZ		- Laurent TOIX

A défaut d'autre candidature, et ayant obtenu chacun 35 voix, ils sont déclarés élu.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200617-2020-06-32C-DE
Date de télétransmission : 22/06/2020
Date de réception préfecture : 22/06/2020